

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE VI DU DISTRICT
DE BAMAKO

Cabinet de Monsieur le PRÉSIDENT



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE N° 11991

Nous, Président du Tribunal de Grande Instance de la Commune VI
du District de Bamako (République du Mali)
à l'examen des pièces suivantes:

Extrait de
Naissance N° 1853 de l'année 2006
Au Centre Secondaire de Fofa

CERTIFICATIONS QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms: Mohamed

Nom: Sanago

Né le: 23 juin 2006

A: Bamako

Fils de: Kalifa Sanago

et de: Assitan Sereme

Profession: Elève

Domicile: Bamako

Situation de Famille: Célibataire

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 224 et
suivants et 233 de la loi n° 2011-087 du 30 Décembre 2011, portant code
des personnes et la la famille du Mali

Bamako, le 91/08 2005

Le Président du Tribunal



A. D. COULIBALY